



Notre calendrier de formations 2022-2023

mercredi 19 octobre 2022, par [CGT educ'action](#)

IMPORTANT

Confirmer votre inscription à lyon@cgteduc.fr et/ou à educationcgtain@orange.fr

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas : la formation syndicale est un droit pour tous les personnels, titulaires comme non titulaires, syndiqués ou non syndiqués.

Chaque salarié a droit à 12 jours de congé formation par an. Le congé doit être demandé 1 mois à l'avance au chef de service. [Téléchargez un modèle de demande de congé pour formation syndicale ici.](#)

L'absence de réponse 15 jours avant la date de la formation équivaut acceptation. Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. (Article 4 du Décret n° 84-474 du 15 juin 1984). La « nécessité de service » ne peut être invoquée à la légère. Contactez le syndicat si c'est le cas !

